

*COMMISSION pour l'examen du projet de loi
adopté par la Chambre des Députés, déclarant
jours fériés légaux le lundi de Pâques et le
lundi de la Pentecôte. (N° 8, session 1886. —
Nommée le 6 février 1886.)*

MM.

- 1^{er} BUREAU : MUNIER.
2^e — MAGNIN.
3^e — GAILLY.
4^e — CALLEN.
5^e — BOUTEILLE.
6^e — ARBEL.
7^e — ALFRED MATHEY.
8^e — MARQUIS.
9^e — GARRISSON.

n

m

1

La Commission s'est réunie le huit Février 1886
à une heure

Étaient présents: M. M. Mienier, Magnin, Gailly,
Callen, Bouteille, Alfred Mathey, Marguis,
Garrison.

Ont été nommés Président: M. Magnin
Secrétaire: M. Marguis
il est rendu compte de la Direction dans
les bureaux.

1^{er} Bureau

M. Mienier expose qu'aucune objection n'a été
soulevée contre l'adoption du projet de loi. Il
a rappelé que la mesure proposée était depuis
longtemps sollicitée par le monde des affaires
et que le vote ~~de ce projet~~ cette disposition
retenue depuis 1884 par le dépôt d'une
proposition relative à la législation générale des
protêts, ne devait plus subir d'ajournement.

2^{me} Bureau

M. Magnin a été désigné en son absence. Il
partage d'ailleurs le sentiment de
M. Mienier. La Banque de France a
pris l'initiative du projet, et aucun
établissement n'a ressenti plus
profondément les inconvénients de l'état
de choses actuel, notamment lorsque
les jours qui s'agit de déclarer légalement
feriés tombent à la fin du mois. Nous
sommes au surplus le pays d'Europe
où les jours fériés légaux sont le moins

nombreux

3^{me} Bureau

M. Gaillay a signalé les inconvénients auxquels le défaut de caractère férié légal des lendis de Pâques et de la Pentecôte exposent les banques et les commerçants. Il a été élu commissaire à l'urgence.

4^{me} Bureau

M. Callen a été désigné à l'urgence comme commissaire favorable à l'adoption du projet.

5^{me} Bureau

M. Bouteille a rencontré une adhésion générale après avoir développé des considérations analogues à celles qui viennent d'être présentées.

6^{me} Bureau

M. ^{Arbel} Gaillay absent à la réunion de la commission.

7^{me} Bureau

M. Alfred Mathy a combattu des objections présentées par quelques membres du bureau. Après ses explications l'accord s'est fait dans les opinions et l'opposition qui s'était produite n'a pas été maintenue.

8^{me} Bureau

M. Marquis s'est déclaré partisan du projet, estimant qu'après avoir été adopté sans difficultés par la chambre des députés, cette mesure devrait recevoir sans opposition le soutien du Sénat. Il a été désigné

à l'unanimité sans autre discussion,

que Bureau

M. Garrison a été élu à l'unanimité, après avoir fait connaître qu'il était favorable au projet.

Après ces déclarations dont il résultait que l'adoption du projet de loi n'avait soulevé aucune difficulté, la discussion générale a paru sans objet et M. Munier, d'un accord unanime, a été nommé rapporteur.

La séance est levée à une heure trois quarts

Le Secrétaire
M. Marquis

Le Président
M. Magnin

Séance du 20 Février 1886

Présidence de M. Magnin

Étaient présents M. M. Magnin, Callen, Munier, Bouteille, Marquis

M. Munier donne lecture du rapport qu'il a préparé conformément aux conclusions adoptées par la Commission à la précédente séance.

u
Le rapport est adopté sans contestation. M. le
Président invite M. le rapporteur à en faire le dépôt
sur le Bureau du Sénat.

Le Sénateur
M. Marquis

Le Président

G. M. Marquis

